



Salud deoc'h !

Les eaux du parc marin d'Iroise ne sont pas exemptes de pollution aux nitrates. La pêche des coquillages y est régulièrement interdite. Une bonne raison pour appliquer à la lettre l'interdiction d'épandage du lisier à 500 mètres des zones conchylicoles ? Pas selon le parc marin et son président, Maël de Calan, qui ont distribué de nombreuses dérogations aux agriculteurs. Au grand dam des associations environnementales. 🙅

Au menu de l'infolettre du 30 avril 2026

- 🚜 Au parc marin d'Iroise, la démocratie environnementale en question
- ✍️ Les communicants dans la « zone grise » de Wikipédia
- 🎙️ *Violence dans les champs* : interview de Nicolas Legendre
- 👤 Les enquêtes publiques près de chez vous
- 📅 L'agenda de *Splann* !

Au parc naturel marin d'Iroise, la démocratie environnementale est aussi fragile que la biodiversité



Dérogations d'épandage, extensions de porcherie, gestion contestée de la ressource halieutique... *Splann* ! s'est penché sur la gouvernance du parc naturel marin d'Iroise, dont la mission première est la protection des ressources dans cette zone d'une grande richesse en matière de biodiversité.

Créés en 2007, les parcs naturels marins sont des aires marines protégées dont l'objectif est « *de contribuer à la protection, à la connaissance du patrimoine marin* » et de « *promouvoir le développement durable des activités professionnelles et de loisirs* ». Il en existe un en Bretagne : **le parc naturel marin d'Iroise (PNMI)**, qui s'étend de la pointe du Raz jusqu'à Porspoder, et couvre, au total, 350.000 hectares de mer. Doté d'un budget de 950.000 euros par an, il emploie 21 personnes.

Les décisions et avis du parc naturel marin sont pris par un conseil de gestion dont la composition est fixée par décret ministériel. Il est composé de représentants de l'État (6), d'élus locaux (10), de scientifiques (9), de douze représentants des activités professionnelles (pêche et agriculture), de huit représentants des activités de loisir et de deux représentants d'associations environnementales. Le PNMI est traditionnellement présidé par le président du département du Finistère. Depuis 2021, c'est donc Maël de Calan (ex-LR) qui est à sa tête.

Le déséquilibre numérique entre les forces en présence résume à lui seul la difficile prise en compte des enjeux environnementaux, qui justifient pourtant l'existence de ce parc, face aux intérêts économiques. « *Le PNMI est une zone sublime et un refuge local au regard des grands changements régionaux* », rappelle d'emblée Frédéric Jean, directeur de l'Institut universitaire européen de la mer, qui siège au conseil de gestion du parc marin au titre des personnalités qualifiées. « *Mais on a parfois l'impression que notre voix est diluée, que l'on est pris dans une masse d'intérêts contradictoires* », déplore le scientifique.

Christophe Le Visage siège depuis 2023 au parc marin d'Iroise pour Eau et rivières de Bretagne. Il dénonce « *la validation systématique de projets nuisibles pour l'environnement marin* » qui, selon lui, « *détournent totalement le parc de son objet initial* ». En cause, notamment, des avis favorables à des extensions de porcheries ainsi que, ces deux dernières années, **une quinzaine de dérogations d'épandage**, dans la zone pourtant proscrite des 500 mètres à proximité d'une zone conchylicole. En effet, pour éviter la pollution des eaux, **le législateur a prévu un encadrement strict** de l'épandage des lisiers, qui sont à l'origine d'un excès de nitrates dans les eaux. **Des dérogations** sont possibles sur accord de la préfecture et vote du conseil de gestion du parc marin.

Un changement de pratique qui ne passe pas pour **l'association Baie de Douarnenez environnement** : « *Une dérogation doit rester exceptionnelle, sinon, ce n'est plus une dérogation.* » Comme l'explique son représentant, Jean Hascoët, les épandages de lisiers participent du problème de la prolifération des algues vertes et de la pollution des plages dans la baie de Douarnenez. Il rappelle aussi les « *trop nombreux arrêtés préfectoraux interdisant la pêche professionnelle et amateur pour cause de toxines* ».

La dernière datant du 23 avril 2026, interdit « *la récolte et la consommation de tous les coquillages de la zone marine de la Baie de Douarnenez – estran* », vu la

teneur en toxines amnésiantes (ASP), des substances toxiques pouvant être à l'origine d'intoxications aiguës.

Selon Jean-Alain Divanac'h, représentant de la chambre d'agriculture au sein du parc marin, c'est « *un nouveau protocole* », obligeant désormais les agriculteurs à faire ces demandes de dérogation, qui explique leur augmentation. « *Nous avons fait des concessions en acceptant d'exclure totalement les possibilités d'épandage entre 0 et 50 mètres* », précise le président de la FDSEA du Finistère, pour qui le risque de pollution « *reste très ponctuel* », préférant pointer du doigt « *des réseaux d'assainissement pas aux normes* ».

Un positionnement scientifique délicat

De son côté, la direction du parc insiste sur les progrès en cours dans ce domaine : « *Avec la mise en place de ces dispositifs, les surfaces des terres qui faisaient l'objet d'un épandage dans les 500 mètres des zones conchylicoles ont été divisées par trois, passant ainsi de plus de 300 hectares à 111 pour l'ensemble des terres bordant le périmètre du parc. Le parc naturel marin s'est d'ailleurs prononcé défavorablement sur des dossiers à hauteur de 53 hectares.* »

Si ces décisions sont décriées par les associations environnementales, les avis semblent plus réservés du côté des scientifiques, à l'image d'Eric Thiebault, professeur d'océanologie biologique et membre du conseil de gestion du parc.

Selon lui « *il n'est pas utile de s'opposer systématiquement à des projets, car nous n'avons pas de pouvoir de blocage* ». Ce chercheur de la station biologique de Roscoff regrette toutefois « *le manque de vision globale* » sur cette question des épandages : « *Il faudrait pouvoir appréhender les flux entrants et sortants mais nous n'avons aucune donnée dessus.* »

« *En tant que scientifique, notre positionnement n'est pas simple* », reconnaît de son côté Frédéric Jean. « *Sur des sujets qui entraînent de la crispation, nos prises de positions peuvent être perçues comme des ralliements à une cause.* »

« *Dans la composition de ce conseil de gestion, personne n'est majoritaire* », fait savoir de son côté Fabien Boileau. Ancien directeur du parc naturel marin d'Iroise, il s'exprime aujourd'hui en tant que directeur des aires protégées à l'Office français de la biodiversité. « *Les parcs naturels marins sont une instance de démocratie environnementale, avec une gouvernance locale. On réunit des gens aux intérêts parfois divergents, ce qui se fait assez peu ailleurs, explique-t-il. Le parc peut donner des avis conformes, des droits de veto sur des projets, et cela permet d'empêcher beaucoup d'aberrations écologiques [car] l'existence même de ces avis dissuade des porteurs de projets.*

Mais pour exercer pleinement son action, encore faut-il que les décisions du PNMI soient prises en compte. Sur ce point, le tribunal administratif de Rennes a récemment donné raison à Eau et rivières, renforçant ainsi théoriquement le pouvoir

du parc marin. Dans **une décision du 10 juillet 2025**, le juge a en effet considéré que le préfet du Finistère aurait dû recueillir l'avis conforme du parc naturel marin d'Iroise avant d'autoriser une restructuration d'élevage de porcs et de vaches laitières. Consulté sur la question, le parc avait en effet donné un avis défavorable qui n'avait pas été suivi par le représentant de l'État.

Le comité régional des pêches juge et partie

Autre point sensible souligné par Eau et rivières : l'analyse du « *risque pêche* ». Il s'agit d'une étude obligatoire que doit effectuer le parc marin d'Iroise afin d'identifier précisément les conséquences de la pêche sur les habitats et les espèces dont la conservation est reconnue comme nécessaire par les directives Natura 2000.

« *Les contributeurs de ces analyses sont principalement des membres du comité régional des pêches maritimes : ce sont eux qui évaluent de fait si leurs impacts sont significatifs et qui proposent les mesures pour les réduire* », pointe Christophe Le Visage. « *Exclure a priori du processus la plupart des acteurs autres que les professionnels de la pêche, et notamment les associations environnementales, fragilise le résultat. À la fois sur le plan technique, mais aussi sur le plan juridique* », rappelle celui qui, dans le cadre professionnel, a participé en 2006 à la création des parcs marins en tant que fonctionnaire.

Eric Thiebault n'a pas non plus été consulté sur cette étude de 150 pages, dont le premier volet concerne les habitats marins. Mais il assure « *être associé au second volet à venir sur les espèces.* »

Interrogée sur ce point, la direction du parc marin reconnaît le souhait des scientifiques et des associations de s'investir davantage et assure que ces derniers « *restent associés au processus* » par le biais « *d'une réunion de travail* ». Un fonctionnement critiqué mais qui correspond « *aux méthodologies appliquées à tous les gestionnaires d'aires marines protégées en France* », fait savoir la direction du PNMI.

« *On ne pourrait rien faire si on n'intégrait pas les pêcheurs à ce travail* », fait savoir de son côté Fabien Boileau. « *La démocratie locale fonctionne avec des consensus et des équilibres qui ne sont pas toujours simples à trouver* », observe le responsable des aires marines protégées qui voit dans ce fonctionnement un exercice de « *diplomatie* » pour « *faire avancer les choses* ».

« *C'est un équilibre qui peut toujours être amélioré et sur lequel nous restons attentifs* », indique de son côté le comité régional de pêche.

Dans un courrier de 18 pages que nous avons pu consulter, plusieurs griefs et questions sont adressés à Maël de Calan par Eau et rivières et par Bretagne Vivante au sujet de ce rapport financé par des fonds européens.

« *Par exemple, pour la pêche au chalut de fond, on nous dit que ça ne sert à rien de l'interdire puisqu'elle n'existerait pas aujourd'hui sur les bancs de maërl protégés. Mais on prend le problème à l'envers car c'est pour l'avenir qu'il faut mettre en place*

une protection », défendent les associations. Elles soulignent aussi le manque de connaissances sur l'état de conservation de certains habitats qui devrait inciter à adopter une approche de précaution, ainsi que le manque « *d'informations sur l'évaluation des captures accidentelles d'espèces* ». Selon l'étude, trop d'informations seraient « *soumises au secret statistique* ».

« *Certaines informations sont considérées comme sensibles dès lors qu'elles permettent d'identifier directement l'activité d'une entreprise ou d'un navire* », affirme de son côté le comité régional des pêches.

Des arguments qui ne satisfont pas les associations environnementales, qui dénoncent un rapport bien en deçà des exigences de la directive « Habitats, faune, flore » qui régit les sites Natura 2000, dont fait partie le parc marin d'Iroise. « *Nous envisageons une action en justice à ce sujet* », font-elles savoir. Au PNMI comme ailleurs, quand la démocratie doit s'exprimer, les tribunaux ne sont jamais loin.

L'ŒIL DU WIKIPEDIEN

Les communicants dans la « zone grise » de Wikipédia

Merci de cesser d'introduire de force votre pub sur l'article. Le ton ne peut pas être aussi publicitaire. [TTSolitaire \(discuter\)](#) 9 janvier 2026 à 11:14 (CET) [Répondre](#) ...

Bonjour,
Nous mettons en avant le lancement d'un produit, sourcé par un article de presse sans autres adjectifs - il ne s'agit pas d'un ton publicitaire.
[Daunat \(discuter\)](#) 9 janvier 2026 à 14:46 (CET) [Répondre](#) ...

Bonjour,
A partir du moment où vous faites « de la mise en avant » de quoi que ce soit, à plus forte raison un produit que vous vendez, c'est de la publicité. [Le chat perché \(discuter\)](#) 13 janvier 2026 à 17:28 (CET) [Répondre](#) ...

« *Wikipédia écrit vraiment n'importe quoi* ». Le refrain est connu, mais simpliste et trompeur. Sur l'encyclopédie, on n'écrit rien de neuf : on relaie ce qui a déjà été publié ailleurs, et on cite ses sources. **Des principes communs** et **la discussion** permettent d'identifier des « sources fiables ».

Dans la pratique, entre sources d'actualité vite périmées, communiqués de presse et sources ouvertement promotionnelles, il existe une zone grise qui fait le jeu des communicants. L'article consacré à **l'entreprise bretonne Daunat**, qui produit les fameux sandwiches triangles, en est un bon exemple. Première tentation, utiliser le site de l'entreprise comme source pour Wikipédia. Là au moins on maîtrise le narratif à coups de majuscules : Notre Histoire, Nos Valeurs. Mais c'est un peu trop visible, et les patrouilleurs bénévoles suppriment rapidement ces « *sources primaires* ». Autre solution, utiliser des articles de type « *publicommercial* », tout aussi orientés mais moins rapidement repérés, comme ceux publiés dans les médias *LSA*, *L'Usine nouvelle*, *Linéaires* ou *Porcmag*.

Un des buts des communicants est de reléguer le plus loin possible dans l'article les informations gênantes. Comme, concernant Daunat, ce conflit social lors duquel 13 salariés grévistes avaient été menacés de licenciement pour faute lourde, en 2018. Ou encore, la sanction **de 9 millions d'euros pour « entente »** prononcée par l'Autorité de la concurrence en 2021.

Les sources de la presse quotidienne régionale (PQR) n'échappent pas aux risques de la proximité : **Le Télégramme** relaie régulièrement les succès d'embauche de l'entreprise Daunat, confrontée au défi d'une forte saisonnalité. Plus étonnant, comment l'article bien documenté d'une journaliste localière de Guingamp, pour *Ouest-France*, et **qui relate le retour à l'emploi** inespéré d'une femme de 58 ans, devient-il **un article du Midi Libre** ? Le journal de L'Hérault, qui enchaîne depuis 2019 difficultés économiques et plans de départs de journalistes, a trouvé la recette pour publier du contenu quasi-gratuit : une stagiaire en journalisme, affectée au « deck internet » *du Midi Libre*, peut publier **jusqu'à 9 « articles »** par jour, en recopiant d'autres articles de PQR qu'elle agrmente d'images libres de droit.


Décidément, la question des « sources fiables », ça n'est pas une question réservée à Wikipédia.


GLANÉ POUR VOUS





👉 **Impact.** À la suite de **nos révélations sur le déversement de 3.000 litres de produits chimiques** au sol par la mine d'Imerys à Glomel (22), les réactions s'enchaînent. Le parquet de Saint-Brieuc a ouvert une enquête pour « *déversement dans l'eau par violation délibérée avec des effets nuisibles graves et durables sur la santé, la flore ou la faune* ». Nombre d'élus sont aussi montés au créneau. À commencer par le maire, pourtant peu connu pour son opposition à la mine : il a fait voter **une résolution à l'unanimité** sollicitant « *des éclaircissements auprès de la société Imerys sur les faits de pollution révélés* ». Le président de la région lui-même, Loïc Chesnais-Girard, **a interpellé le préfet de région** dans un courrier daté

du 1er avril, pour lui demander « *un suivi renforcé de l'état des milieux naturels par un programme d'analyse* ». Pendant ce temps, **Emmanuel Macron a coiffé un casque Imerys** pour visiter le futur site d'extraction de lithium de la multinationale dans l'Allier, vantant une « *cathédrale industrielle de l'indépendance française* ».

 **Héritage toxique.** Air Breizh élargit sa surveillance du lindane à Rennes. Pendant cinq mois, cinq nouveaux capteurs doivent mesurer la présence de cet insecticide dans différents quartiers, nous **apprenait Ouest-France en février**. Classé cancérigène pour l'homme et interdit en agriculture depuis 1998, il atteignait une concentration annuelle moyenne de 0,25 ng/m³ en 2023 dans le parc du Thabor, où il a jadis été employé sur les massifs fleuris. Un niveau record à l'échelle nationale, **selon le tableau de bord PhytAtmo Dataviz**, mis en ligne fin mars par Atmo France. Si l'outil permet d'identifier des situations de « vigilance », il n'existe pas, à ce jour, de valeurs réglementaires pour les taux de pesticides dans l'air.

 **Principe de réalité.** Dans le projet de loi d'urgence agricole, un article vise à limiter les mesures de compensation concernant la destruction de zones humides déjà « *altérées* ». Rappelons que les zones humides, réservoirs de biodiversité dont le rôle est essentiel pour lutter contre les sécheresses, sont de fait largement fragilisées par les pratiques de l'agriculture conventionnelle et par le changement climatique. Une simple « *prise en compte réaliste des situations de terrain* », selon le ministère de l'Agriculture. La loi propose aussi de faciliter les projets de méga-bassines et d'irrigation. Même s'il faut pour cela passer au-dessus de la réglementation définie par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), jusqu'alors prescriptifs en la matière. Une fragilisation de la démocratie de l'eau, **comme l'analyse Reporterre**.

 **Traquenard à l'Assemblée.** L'association Quota Climat est **tombée dans un beau traquenard** le 26 mars dernier. Avec l'Association française pour l'information scientifique (Afis), François de Rugy, Agnès Buzyn et l'inénarrable Géraldine Woessner, journaliste au *Point*, la feuille de route de la commission d'enquête sur l'audiovisuel public était toute tracée : « *prouver* » que l'information scientifique serait de piètre qualité sur le service public d'information. Soit exactement le contraire de ce que démontre l'étude de Quota Climat. Méthode : **désinformer, propager le doute**. Et surtout exclure tout **journaliste scientifique**.

 **Nickel-chrome.** Les habitants d'Indre (44), à 10 km de Nantes, n'en ont pas été informés, mais ils sont exposés à un important excès de risque individuel (ERI) de développer certains cancers. **Nicolas Cossic, pour le média Reporterre**, révèle que l'entreprise ArcelorMittal, qui produit de l'acier destiné à fabriquer des emballages alimentaires, rejette dans l'air des quantités « *anormalement élevées* » de chrome VI, reconnu cancérigène depuis 1990. Le site en émet 13 fois plus qu'une usine similaire basée en Espagne. Le maire de la commune lui-même n'avait pas connaissance de ce risque sanitaire particulièrement élevé.

[Entretien] Nicolas Legendre : « L'agro-industrie est organisée en armée et mène une forme de guerre agricole »



Avec *Violence dans les champs*, Nicolas Legendre poursuit sa déconstruction minutieuse du modèle agro-industriel français. Un « système verrouillé », au fonctionnement « brutal », auquel le journaliste a décidé de consacrer ce documentaire, en forme de suite à son livre *Silence dans les champs*. Avant sa diffusion, dimanche 3 mai sur France 5, il répond aux questions de *Splann !*, média dont il est membre.

***Splann !* : Comment passe-t-on d'un travail de sept ans d'écriture d'un livre-enquête à la réalisation d'un film documentaire de 70 minutes ?**

Nicolas Legendre : « Cela a été une étape assez complexe et laborieuse. Je ne sais pas si j'aurais pu la surmonter sans le regard chevronné de Magali Serre. Magali est une habituée des formats d'investigation pour la télé. Tout au long de la réalisation de *Violence dans les champs*, son regard m'a fait du bien. Précisément parce qu'elle m'a permis de sortir de mes ornières et d'élargir ma réflexion à la question agricole nationale et pas uniquement bretonne. » [...]

[Lire l'interview en intégralité](#)



Nous avons imprimé nos enquêtes sur l'hôpital et les lycées agricoles

Je commande

Nous ouvrons une nouvelle campagne de vente de livrets par correspondance.

Deux enquêtes rejoignent notre collection :

 *Lycées agricoles bretons : le privé creuse son sillon*

 *Hôpital public : une destruction programmée, un marché pour le privé*

Bilingue français-breton, chaque exemplaire est vendu 11 euros, frais de livraison compris. Passez commande **jusqu'au 24 mai** sur notre site. Julie et Alain procéderont aux expéditions la semaine suivante.

Je passe commande



ÇA SE PASSE PRÈS DE CHEZ VOUS

Splann ! vous invite à vous documenter sur ces différents projets en cours près de chez vous, et à en informer votre entourage.

Déchets

Telgruc-sur-Mer (29). La société Kerspern TP entrepose depuis plusieurs années au lieu-dit Lintan des déchets inertes issus de ses chantiers qu'elle valorise ensuite

comme couche de fondation pour divers travaux (zones de stationnement, bâtiments, chemins, accès...). Elle doit régulariser cette installation. **Consultation du public** du 11 mai au 8 juin.

Plozévet (29). L'entreprise AC Campeon souhaite réaliser une extension de son installation de compostage afin de composter des boues provenant de stations d'épuration urbaines, d'industries agro-alimentaires et d'usines de production d'eau potable. **Consultation** jusqu'au 13 mai.

Eau

Vitré (35). Vitré Communauté porte un projet de station intercommunale de traitement des eaux usées dans la commune de Châteaubourg. **Consultation du public** du 4 mai au 4 juin.

Urbanisme

Pont-l'Abbé (29). Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création de la zone d'activité économique Le Sequer/Kerargont. Ce projet consiste à créer une ZAE à Pont-l'Abbé afin d'accueillir des entreprises et d'implanter un crématorium. **Enquête publique** jusqu'au 9 mai.

Agriculture

Plouénan (29). Projet de construction de deux serres multi-chapelles au lieu-dit Kerivoas par l'EARL Panier Gourmand/ EARL de la Rocade. **Enquête publique** jusqu'au 1er juin.

Prat (22). La SARL Peuplier souhaite plus que doubler la taille de son élevage pour atteindre un total de 2.656 porcs animaux équivalents ainsi que construire de nouveaux bâtiment et moderniser son exploitation. **Consultation du public** jusqu'au 12 mai.

Noyal-Châtillon-sur-Seiche (35). Augmentation de la capacité de traitement de l'unité de méthanisation située au lieu-dit La Jousselinais par la société SARL Castelmetha. **Consultation du public** du 4 mai au 5 juin.

Énergies

Loguivy-Plougras et Plougonver (22). Demande d'implantation et d'exploitation du projet éolien de Parc Ar Hoat composé de trois éoliennes situées à Loguivy-Plougras et de Plougonver par la société EG Parc Ar Hoat détenue à 70 % par Engie Green et à 30 % par la SEM Lannion-Trégor. **Consultation du public** jusqu'au 20 juillet.

Plouaret (22). La SARL Trégor Biogaz souhaite augmenter la capacité de son unité de méthanisation et passer de 14,7 à 50 tonnes par jour. La mission régionale de l'autorité environnementale souligne dans son avis que « *l'impact éventuel sur les milieux naturels environnants n'est pas évalué* » par le porteur de projet. **Enquête publique** jusqu'au 18 mai.

Industrie

Bain-sur-Oust (35). La société Adeos a pour projet d'augmenter son activité et de la regrouper à Bains-sur-Oust. Elle fabrique des équipements métalliques dédiés au secteur de l'énergie, notamment pour Enedis. **Consultation du public** jusqu'au 11 mai.

AGENDA

21 mai – Morlaix. Soirée thématique « **Les voix des champs** » à partir de 18 h 30. Stand de *Splann !* et concert « Fourches - Silence dans les champs » à 21 h 15 suivi d'un débat animé par notre journaliste Kristen Falc'hon.

21 mai – Saint-Rivoal. Projection-rencontre sur le thème de l'extractivisme. Film *Béhémoth – Le dragon noir*, suivi d'une rencontre avec notre journaliste Celia Izoard. À partir de 18 h, **à la Baraque Méharées.**

24 mai – Rostrenen. **Festival Diskord**, stand de *Splann !* au marché des indépendants, de 11 h à 17 h, au Garaj Duro.

30 mai – Saint-Nazaire. « Industrie, emploi, santé : syndicats et associations alliés ou adversaires ? », débat animé par notre journaliste Samy Archimède, journaliste à la Galerie des Franciscains, de 14 h à 18 h, en accès libre.



En rejoignant nos 700 donatrices et donateurs réguliers, vous participerez à une presse d'investigation locale, indépendante, bilingue et accessible à toutes et à tous. **Vos dons sont déductibles des impôts à hauteur de 66 %.** Ainsi, un don mensuel de 10 € vous coûtera réellement 3,4 €.

Je fais un don



Splann !

Ti ar vro, 3 place du Champ au Roy, 22200 Guingamp

Les articles ont été écrits par Kristen Falc'hon et Pierre-Yves Bulteau. L'infolettre a été coordonnée par Faustine Sternberg avec la participation de Sylvain Ernault. Illustrations : Sophie Laot, Vivement Lundi !, Jean Leveugle et Denoël André.

[On vous a transféré ce courriel ?](#)

[Inscrivez-vous gratuitement à notre infolettre, en français ou en breton.](#)

[Se désinscrire](#) 😞

Je recommande *Splann !* par courriel à mes proches